

N° de l'article: 26222  
Date d'édition: 01.09.2020  
Version: 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution: 11.08.2020  
Date d'émission: 11.08.2020

FR  
Page 1 / 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): 26222  
Nom commercial du produit/désignation: KIWOFIX SX 500 ML SD

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Colle  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Kissel + Wolf GmbH  
In den Ziegelwiesen 6  
69168 Wiesloch  
Allemagne  
Téléphone: 49 6222 578-0  
Télécopie: 49 6222 578-100  
E-mail: info@kiwo.de

#### Service responsable de l'information:

RA - Regulatory Affairs  
E-mail: ra@kiwo.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +49 6222 578 219

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Aérosol 1 / H222	Aérosol	Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol 1 / H229	Aérosol	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



**Danger**

#### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale nationale.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

N° de l'article: 26222  
Date d'édition 01.09.2020  
Version 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution 11.08.2020  
Date d'émission 11.08.2020

FR  
Page 2 / 8

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics  
hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

**Informations supplémentaires sur les dangers**

non applicable

**Mention d'avertissement**

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**Mention d'avertissement**

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Description** Mélange de composants, dont la liste figure ci-dessous, avec les mandants non dangereux

**Composants dangereux**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**N°CE** **Numéro d'enregistrement REACH**

**n°CAS**

**Désignation**

**pds %**

**Numéro**

**Classification: // Remarque**

**d'identification UE**

204-065-8

115-10-6

oxyde de diméthyle

35 - 50

603-019-00-8

Flam. Gas 1 H220 / Press. Gas

927-510-4

01-2119475515-33

64742-49-0

hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics  
Flam. Liq. 2 H225 / Skin Irrit. 2 H315 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3  
H336 / Aquatic Chronic 2 H411

20 - 25

931-254-9

01-2119484651-34

64742-49-0

hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane  
Flam. Liq. 2 H225 / Skin Irrit. 2 H315 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3  
H336 / Aquatic Chronic 2 H411

15 - 20

**Indications diverses**

Texte intégral des classifications: voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**En cas d'ingestion**

Demander immédiatement un avis médical. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

N° de l'article: 26222  
Date d'édition 01.09.2020  
Version 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution 11.08.2020  
Date d'émission 11.08.2020

FR  
Page 3 / 8

#### 5.1. **Moyen d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone Brouillard d'eau Mousse

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Gaz/vapeurs, toxique

#### 5.3. **Conseils aux pompiers**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

##### **Indications diverses**

Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas inspirer les vapeurs.

#### 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales. Assurer une bonne ventilation.

#### 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### 6.4. **Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Précautions de manipulation**

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail.

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Récipient sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Technische Regeln Druckbehälter (TRB), Technische Regeln Druckgase (TRG): 300

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

#### 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

##### **Indications diverses**

Classe de stockage VCI-voir le chapitre 15

#### 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. **Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites au poste de travail**

N° de l'article: 26222  
Date d'édition 01.09.2020  
Version 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution 11.08.2020  
Date d'émission 11.08.2020

FR  
Page 4 / 8

oxyde de diméthyle  
Numéro d'identification UE 603-019-00-8 / N°CE 204-065-8 / n°CAS 115-10-6  
VRI, VME: 1920 mg/m<sup>3</sup>; 1000 ppm  
Remarque: réglementaire indicative

#### **Indications diverses**

VME : valeur limite au poste de travail à long terme  
VLE : valeur limite au poste de travail à court terme  
Ceiling : limitation de crête

#### **8.2. Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### **Protection individuelle**

##### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

##### **Protection des mains**

Gants de protection résistant aux produits chimiques: EN ISO 374  
Recommandation en cas de contact spritzer: Indice de protection 2  
Permeation temps >30 min., Par exemple, 0,4 mm de caoutchouc butyle  
Recommandation pour un contact direct: Indice de protection 6  
Temps de perméation >480 min., Par exemple, nitrile 0,4 mm

##### **Protection yeux/visage**

porter des lunettes de protection à coques. DIN EN 166

##### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

##### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

##### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Aspect:**

État: gazeux  
Couleur: en fonction de la coloration

Odeur: typique

Seuil olfactif: non applicable

pH à 20 °C: non applicable

Point de fusion/point de congélation: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 63 °C

Point éclair: -41 °C  
Méthode: DIN 53213

Taux d'évaporation: non applicable

#### **inflammabilité**

Temps de combustion (s): non applicable

#### **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:**

Limite inférieure d'explosivité: 0,7 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité: 18,6 Vol-%

Pression de la vapeur à 20 °C: 4000 mbar

N° de l'article: 26222  
Date d'édition 01.09.2020  
Version 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution 11.08.2020  
Date d'émission 11.08.2020

FR  
Page 5 / 8

<b>Densité de la vapeur:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Densité relative:</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	<b>0,71 g/cm<sup>3</sup></b>
<b>solubilité(s):</b>	
<b>Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:</b>	<b>insoluble</b>
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	<b>voir section 12</b>
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	<b>200 °C</b>
<b>Température de décomposition:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Viscosité à °C:</b>	<b>na</b>
<b>Température de décomposition (°C):</b>	<b>0</b>
<b>Propriétés explosives:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Propriétés comburantes:</b>	<b>non applicable</b>
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Teneur en corps solides (%):</b>	<b>48,00 pds %</b>
<b>teneur en solvant:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	<b>78 pds %</b>
<b>Eau:</b>	<b>0 pds %</b>
<b>Test de séparation des solvants (%):</b>	<b>&lt; 3 pds % (ADR/RID)</b>

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

##### **10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

##### **10.2. Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

##### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

##### **10.4. Conditions à éviter**

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

##### **10.5. Matières incompatibles**

non applicable

##### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

##### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

###### **Toxicité aiguë**

hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane  
par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg  
par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: > 20 mg/L (4 h)

hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics  
par voie orale, DL50, Rat: > 5840 mg/kg

###### **Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une irritation cutanée.

###### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° de l'article: 26222  
Date d'édition 01.09.2020  
Version 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution 11.08.2020  
Date d'émission 11.08.2020

FR  
Page 6 / 8

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées. En cas d'inhalation vertiges, Nausée L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**Remarque**

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Ne pas stocker les décharges publiques.

**12.1. Toxicité**

hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics  
Toxicité pour le poisson, LC50 (96 h)

**Long terme Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Absence de données toxicologiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Absence de données toxicologiques.

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Absence de données toxicologiques.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Absence de données toxicologiques.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination appropriée / Produit**  
**Recommandation**

**Liste des propositions pour les codes déchets/désignations des déchets selon le CED**

080409\* Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

**Élimination appropriée / Emballage**

**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

N° de l'article: 26222  
Date d'édition 01.09.2020  
Version 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution 11.08.2020  
Date d'émission 11.08.2020

FR  
Page 7 / 8

- 14.1. **Numéro ONU** UN 1950
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**  
Transport par voie terrestre (ADR/RID): DRUCKGASPACKUNGEN, entzündbar  
Transport maritime (IMDG): AEROSOLS  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Aerosols, inflammable
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** 2.1
- 14.4. **Groupe d'emballage** non applicable
- 14.5. **Dangers pour l'environnement**  
Transport par voie terrestre (ADR/RID) UMWELTGEFÄHRDEND  
Polluant marin non applicable
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.  
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8
- Indications diverses**
- Transport par voie terrestre (ADR/RID)**  
code de restriction en tunnel D
- Transport maritime (IMDG)**  
Numéro EmS F-D, S-U
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Réglementations EU**
- Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles**  
valeur de COV (dans g/L): 588,470
- Les réglementations nationales doivent être également observées!**
- Notice explicative sur la limite d'occupation**  
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.  
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
calculé avec la règle de mélange
- La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants:**
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**  
**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**
- | N°CE<br>n°CAS           | Désignation                                      | Numéro d'enregistrement<br>REACH |
|-------------------------|--|----------------------------------|
| 927-510-4<br>64742-49-0 | hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics | 01-2119475515-33                 |
| 931-254-9<br>64742-49-0 | hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane       | 01-2119484651-34                 |

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Flam. Gas 1 / H220	gaz inflammables	Gaz extrêmement inflammable.
Press. Gas	gaz sous pression	
Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**

N° de l'article: 26222  
Date d'édition 01.09.2020  
Version 4.1

KIWOFIX SX 500 ML SD  
Date d'exécution 11.08.2020  
Date d'émission 11.08.2020

FR  
Page 8 / 8

Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Procédure de classification**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1	Aérosol	D'après les données d'essais.
Aérosol 1	Aérosol	D'après les données d'essais.
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Méthode de calcul.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique	Méthode de calcul.

**Abréviations et acronymes**

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	European Waste Catalogue
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.